

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 73

**MISE EN PLACE D'ASTREINTES A LA DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA
JEUNESSE ET DES LOISIRS**

Conformément aux dispositions des décrets 2001-623 du 12 juillet 2001 et 2005-542 du 19 mai 2005, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 avril 2006, a adopté la mise en place d'astreintes dans la Collectivité, les modalités d'organisation et la liste des emplois concernés après avis du Comité Technique Paritaire.

L'évolution des réservations de salles dans les maisons de quartier de Champratel, les Vergnes, Croix de Neyrat et Fontaine du Bac amène aujourd'hui les agents chargés du gardiennage à effectuer la plus grande partie de leur temps de travail les week-ends au détriment de leurs activités de semaine.

La réorganisation de leur temps de travail présenté à la réunion du CTP du 24 mars 2009 permet de rétablir leur emploi du temps de 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi. La mise en place d'astreintes rémunérées du vendredi 21 heures au dimanche 12 heures leur permettra de continuer à assurer l'ouverture et la fermeture des sites et des interventions éventuelles.

Il vous est donc proposé, en accord votre Commission des Finances, de compléter le dispositif des astreintes arrêté par le Conseil Municipal le 21 avril 2006, en ce sens :

Service	Missions	Période	Cadre d'emplois
DAJL Maisons de Quartier : - Champratel - Les Vergnes - Croix de Neyrat - Fontaine du Bac	Interventions dans le cadre de prêts de salles à l'occasion de diverses manifestations	Du vendredi 21 heures au dimanche 12 heures	Cadre C de la filière technique chargé du gardiennage des maisons de quartier

DELIBERATION

La présente proposition est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} juillet 2009

Pour le Maire,
L'Adjoint

Alain BARDOT

